**SEANCE DU 11 Février 2025**

Présents : M. BAILLARD Christian, Mme DESVOYS Emilie, M. GAILLARD Christian, Mme GIROT Magali, M. HAILLOT Gérald, M. LENOBLE Joël, M. MORIN Joël, M. PELLE David, Mme POIRIER Isabelle, M. RIVEY Laurent, Mme ROUSSEL Elise

Procuration(s) : Mme CHIVET Emmanuelle donne pouvoir à M. PELLE David, Mme Sandra LAGOUTTE donne procuration à Mme ROUSSEL Elise

Excusé(s) : Mme CHIVET Emmanuelle, Mme HELARY Fabienne, Mme LAGOUTTE Sandra, Mme LESOUEF Magali

Secrétaire de séance : M. PELLE David

Président de séance : Mme ROUSSEL Elise

Précédent compte-rendu voté par le conseil municipal

Avis sur le plan de gestion de la demande des logements sociaux 8.5-25-02/06

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars, dite loi ALUR,

Vu la loi N°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l’aménagement et du numérique (ELAN),

Vu l’article L441-2-8 du Code de la Construction et de l’Habitation relatif à l’élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d’Information des Demandeurs,

Vu les délibérations N° 2022/05/19-102 et 2023/03/02-41 de la Communauté d’agglomération Mont Saint-Michel - Normandie, créant la Conférence Intercommunale du Logement et initiant l’élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d’Information des Demandeurs,

Considérant la démarche d’élaboration du plan concertée avec l’État, les communes et les bailleurs,

Entendu la présentation et le projet de PPGDID,

Considérant que le Conseil municipal est invité à donner un avis sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d’Information des demandeurs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable au Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d’Information des Demandeurs (PPGDID.

Demandes de subventions 7.5-25-02/07

Mme le maire propose de revaloriser le montant de subvention, inchangé depuis 2016, accordé aux clubs sportifs dont les licenciés habitent la commune. Après délibération, le conseil municipal décide d’attribuer une aide forfaitaire de 22 € au club sportif et 5.50 € par licencié habitant la commune dans la limite de 80 €.

Aide aux familles pour les séjours scolaires des collégiens et lycéens avec nuitées : après déduction des différentes aides, le conseil municipal vote une participation à hauteur de 10% du reste à charge pour la famille dans la limite de 40 €. La demande est recevable en mairie jusqu’au 31/08 de l’année scolaire où a eu lieu le séjour.

Aux associations communales, le conseil municipal vote une subvention de 330 € sur présentation d’une demande accompagnée du compte de résultat N-1 et du budget prévisionnel avant le 28/02, date limite de dépôt des demandes en mairie.

Régime indemnitaire : révision du montant plafond de l'IFSE 4.5-25-02/08

Pour rappel, Mme le maire fait une présentation de la délibération 2024/16 déterminant les montants plafonds de l'ISFE.

Mme le maire indique que le groupe de fonctions B3 du cadre d'emplois de catégorie B, désormais pourvu par un agent, ne fait pas mention d'un montant plafond et qu'il convient d'en déterminer un.

Après délibération, le conseil municipal vote un montant plafond de 5 000 € au groupe de fonctions B3.

Proposition de reclassement de la RD105 3.1-25-02/09

Interrogé sur le classement de la RD 105 du giratoire de l'église à la RD911 au lieu-dit « le Bateau » le conseil départemental indique que ce tronçon n’a pas de vocation à être un itinéraire de transit mais plutôt une route à usage local.

Mme le maire indique que le reclassement dans la voierie communale permettrait de limiter la vitesse à 50 km/h et ainsi sécuriser les riverains et les déplacements des piétons et vélos.

Mme le maire précise que l’opération de reclassement est gratuite pour la commune et sollicite l’avis du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal est favorable à ce que Mme le maire sollicite l’action du service foncier du Conseil Départemental afin de classer ce tronçon de la RD 105 dans la voirie communale.

Information sur les chantiers en cours

1. Travaux de la salle communale
* La maintenance du système de chauffage n’a pas été prévue dans l’aménagement du faux-plafond par la maîtrise d’œuvre. Une solution a été trouvée. Reste à déterminer si elle engage un surcoût.
* Vidéoprojecteur : des contraintes techniques ne permettent pas d’installer l’écran à l’avant de la scène comme souhaité initialement par le conseil municipal. Il sera donc installé sur le mur du fond.
* Peinture : intervention début mars par l’entreprise NICOLLE.
* Peinture des portes : elle sera effectuée par l’agent communal et quelques conseillers municipaux volontaires.
* Les menuiseries extérieures seront posées semaine 8.
1. Aménagement du point d'apport volontaire du Clos Hubert
* 03 au 12/03 : travaux de renforcement du PAV du Clos Hubert
* 13 au 18/03 : suppression du PAV de l’Herbu

M. HAILLOT signale que les PAV près du cimetière sont utilisés par des entreprises.

 Elise : appeler Alyette COSTE

1. Compte-rendu de la commission voirie: aménagement paysager de la voie verte

M. BAILLARD indique que la commission propose la plantation d’arbres de haut jet, chêne vert persistant, tous les 10 – 12 mètres. Cette variété est recommandée en raison de ses racines descendantes qui n’abimeront pas le sentier. La commission propose également d’implanter de plus petits arbustes entre chaque arbre. Le conseil municipal opte pour la plantation de chênes verts dans un premier temps. Il ne souhaite pas accroître la charge de travail des agents techniques avec de la taille supplémentaire.

1. Route de Granville : la dépose des bordures granit sur 60 ml sera effectuée par l’entreprise PIGEON début mars suivant les conditions climatiques.
2. Ouverture de l'établissement EMMAÜS

Prévue fin février, début mars le magasin sera ouvert le mercredi et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Présentation de l’agencement du local et de l’équipe des intervenants. Afin d’endiguer le problème attendu du stationnement, Mme le maire envisage la création d’une zone de stationnement limité. Un point sera fait après 2 mois d’ouverture.

1. Installation des panneaux photovoltaïques : l’entreprise LAMOUR interviendra sur la mairie et le groupe scolaire à partir de la mi-mars si les conditions climatiques le permettent.

Questions diverses

Présentation des demandes de permis de construire 2024 : 12 demandes reçues

Repas des cheveux blancs : en raison des travaux de la salle, le repas est reporté au 23 novembre.

La séance est levée à 22h00